

## Esclaves et franciscains L'accès dans les ordres mendiants et l'affranchissement (Sicile, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)

Giovanna FIUME

### Course chrétienne, course barbaresque

À l'époque moderne, la traite de populations africaines, achetées ou razzées, fournit d'importants contingents d'esclaves embarqués par des marchands portugais, français, anglais, génois, pisans, vénitiens et hollandais dans des navires négriers en direction des plantations et des mines du Nouveau Monde. L'esclavage méditerranéen est en revanche le produit de la guerre de course et de son succédané, la piraterie. C'est pourquoi les conditions du prisonnier de guerre et de l'esclave se croisent de façon tout à fait particulière dans la figure du *captivus*, tombé dans les mains de l'ennemi et réduit en esclavage, vendu et acheté comme une marchandise. Si l'abordage de bateaux ennemis ou la razzia de populations côtières constituent un phénomène quantitativement important, l'esclavage qu'ils engendrent est, sous de nombreux aspects, différent de celui que la traite introduit dans le Nouveau Monde. C'est justement cette diversité qui a contribué à occulter et à rendre ce dernier longtemps « invisible<sup>1</sup> ».

Après la bataille de Lépante – comme le dit Fernand Braudel –, la guerre entre l'Europe chrétienne et l'Empire ottoman se poursuit sous une autre forme, la course, une sorte de « guerre inférieure<sup>2</sup> » qui, dans les régions côtières de l'Afrique du Nord, donne naissance aux Régences barbaresques, véritables « États corsaires » vassaux du sultan ottoman. Ils fondent leur fortune sur l'initiative militaire, sur la mobilité sociale et sur l'économie de guerre<sup>3</sup>. Alger, Tunis, Tripoli, Tétouan, Mekhnès et Salé

---

1. Robert C. Davis, *Christians Slaves, Muslim Masters. White Slavery in the Mediterranean, the Barbary Coast and Italy, 1500–1800*, Houndmills / New York, Palgrave / MacMillan, 2002, p. 26 ; Giovanna Fiume, « Schiavitù mediterranea tra medioevo ed età moderna. Una proposta bibliografica », *Estudis. Revista de Historia moderna*, n° 41, 2015, n° 41, p. 267-318.

2. Fernand Braudel, *Civiltà e imperi del Mediterraneo nell'età di Filippo II*, Torino, Einaudi, 1953, vol. 2, p. 895-897, p. 916.

3. Jean Monlâü, *Les États barbaresques*, Paris, Presses universitaires de France, 1973 ; Ciro Manca, *Il modello di sviluppo delle città marittime barbaresche dopo Lepanto*, Napoli, Giannini, 1982 ; Jacques Heers, *I Barbareschi. Corsari del Mediterraneo*, Roma, Salerno Editrice, 2003.

sur l'Atlantique se spécialisent dans la course – qui n'est pourtant pas leur seule activité économique –, et atteignent leur apogée entre les dernières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XVII<sup>e</sup>. Les villes chrétiennes qui s'enrichissent avec la guerre de course sont aussi nombreuses en Méditerranée qu'en dehors ; on peut citer La Valette, Cadix, Lisbonne, Livourne, Pise, Gênes, Palerme, Bordeaux, Nantes, La Rochelle et Liverpool. Outre les Barbaresques, les Uscoques<sup>4</sup> parcourent l'Adriatique, en quête de butin, à partir de la Dalmatie ; dès 1580, les Anglais et les Hollandais interviennent en Méditerranée. C'est aussi le cas des chevaliers de Saint-Étienne – un ordre militaire religieux fondé à Pise et à Livourne par Côme de Médicis en 1562 –, et des chevaliers de Saint-Jean, autre ordre militaire, établi en 1530 à Malte, forteresse de la piraterie chrétienne contrôlant surtout la Méditerranée centrale et orientale<sup>5</sup>. Les exploits des corsaires entrent dans le répertoire des chanteurs ambulants et dans les contes populaires des deux rivages. La puissance militaire et les caractéristiques de la flotte, la qualité et l'adresse de l'équipage et des commandants, ainsi que la fréquence des incursions et l'ampleur du rayon des opérations (par mer comme par terre), rendent particulièrement redoutables les attaques barbaresques tout au long de la période allant du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Certains capitaines de navires corsaires deviennent légendaires. La lutte politique prend les tons du langage religieux : il ne s'agit pas d'une guerre, mais d'une croisade menée par les « soldats du Christ » au nom de la croix, contre le *djihad*, le croissant et l'« infidèle ».

Ainsi, les États chrétiens pratiquent largement la course et la piraterie, son avatar illégal<sup>7</sup>. En effet, la première est autorisée par les gouvernements qui en tirent des bénéfices importants par l'octroi de patentes, de droits de douanes et de la part du butin qui leur est due – généralement un

---

4. Nom donné, à Venise, aux Serbes qui, échappés de la domination turque, se réfugiaient en Dalmatie.

5. Anne Brogini, *Malte, frontière de chrétienté (1530-1667)*, Rome, École française de Rome, 2006.

6. Mirella Mafrici, *Mezzogiorno e pirateria nell'età moderna (secoli XVI-XVIII)*, Salerno, Edizioni scientifiche italiane, 1995 ; et plus synthétiquement, Mirella Mafrici, « I mari del Mezzogiorno d'Italia tra cristiani e musulmani », dans Walter Barberis (éd.), *Storia d'Italia. Annali 18*, Torino, Einaudi, 2002, p. 73-121 ; Michel Fontenay, *La Méditerranée entre la croix et le croissant : navigation, commerce, course et piraterie, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2010 ; Salvatore Bono, *Schiavi: una storia mediterranea, XVI-XIX secolo*, Bologna, Il Mulino, 2016.

7. Gino Guarnieri, *I Cavalieri di Santo Stefano nella storia della Marina italiana [1562-1859]*, Pisa, Nistri-Lischi, 1960 ; Franco Angiolini, *I cavalieri e il Principe : l'ordine di Santo Stefano e la società toscana in età moderna*, Firenze, Edifir, 1996 ; Ernle Bradford, *Lo scudo e la spada : storia dei Cavalieri di Malta*, Milano, Mursia, 1985 ; Alberto Tenenti, *Venezia e i corsari, 1580-1615*, Bari, Laterza, 1961 ; Paolo Preto, *Venezia e i turchi*, Firenze, G. C. Sansoni, 1975 ; etc.

cinquième. Elle constitue une bonne affaire pour les armateurs, les banquiers, les marchands (souvent des juifs et des Génois), les capitaines (*rais*) et les rameurs libres qui, devant un notaire, concluent un simple contrat privé établissant une « société pour faire la course ». La piraterie est en revanche une activité illégale. Moins voyante mais plus diffuse, elle est, à l'instar de la contrebande, difficile à contrôler. Elle est pratiquée par des aventuriers sans scrupule, mais aussi par des équipages de navires anglais, flamands ou hollandais qui, transitant dans ces eaux, lorsqu'ils rencontrent sur leur route un bateau moins rapide, sans défense et surtout chargé de marchandises, profitent de l'occasion. Certains corsaires pourtant munis d'une licence régulière (la patente), ne voulant pas rentrer les mains vides après une expédition, décident de razzier en terre chrétienne, sans faire aucune distinction entre alliés et ennemis. Les Barbaresques se comportent de la même manière lorsqu'ils attaquent des navires appartenant aux États ayant conclu des accords diplomatiques avec Istanbul. Bateaux, marchandises et hommes (passagers et chiourme) – devenus ainsi des prises de guerre (*captivi*) – constituent alors le butin.

Les États européens encouragent les corsaires et tolèrent les pirates, suppléant ainsi à la faiblesse de la marine marchande et militaire et aux difficultés de patrouiller sur toute la longueur de côtes trop découpées. La guerre de course crée entre l'Europe et le Maghreb un système économique intégré, dans lequel l'esclavage est un élément crucial. Les économies des villes des deux côtés de la Méditerranée se croisent de plus en plus, car elles dépendent des approvisionnements en matériel de guerre, fournis et vendus pas la Hollande, le Danemark et la Suède, afin de pouvoir empêcher les attaques corsaires contre leurs propres convois<sup>8</sup>.

## Esclavage méditerranéen

Au Moyen Âge, ce sont les marchands qui assurent l'approvisionnement en esclaves : cet esclavage blanc touche majoritairement une population féminine, en provenance d'Europe orientale, surtout exploitée pour les travaux domestiques dans les villes. À l'époque moderne, les esclaves viennent plutôt d'Afrique du Nord ou d'Afrique centrale ; ils sont capturés lors de raids de course et de piraterie et utilisés dans les travaux agricoles ou comme rameurs. Au XV<sup>e</sup> siècle déjà, dans le royaume de Naples et en Sicile, on trouve des esclaves africains et maures<sup>9</sup>. En

---

8. Maximiliano Barrio Gozalo, *Esclavos y cautivos : conflicto entre la cristianidad y el islam en el siglo XVIII*, Valladolid, Junta de Castilla y León, 2006, p. 29.

9. Charles Verlinden, « Le recrutement des esclaves à Venise au XIV<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, vol. XL, 1968, p. 84-202 ; « L'esclavage dans le Centre et le Nord de l'Italie continentale au bas Moyen Âge », *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. XLI, 1969, p. 93-155 ; *L'Esclavage dans l'Europe médiévale*,

tombant dans les mains des corsaires et des pirates, hommes et femmes libres sont vendus et deviennent des esclaves à la merci de leur propriétaire, pour lesquels ils doivent exercer toutes sortes de métiers. Les esclaves sont principalement affectés à la marine militaire, comme rameurs<sup>10</sup>. Ordonnée par les tribunaux pénaux ou ecclésiastiques, la condamnation *al remo* dans les galères du Roi<sup>11</sup> témoigne du besoin de rameurs dans les navires européens et prolonge aussi l'esclavage blanc (balkanique et, d'une manière générale, européen oriental) au cours de l'époque moderne<sup>12</sup>; néanmoins, la navigation à voile contribue largement au déclin de la course en rendant inutiles les rameurs<sup>13</sup>.

Dans les Régences et dans le royaume du Maroc, la plupart des esclaves appartenant à l'État qui ne deviennent pas des galériens sont destinés aux mines, aux arsenaux et aux travaux publics : ils creusent, épierrent, déblayent, transportent des matériaux lourds, construisent des fortifications, des tranchées, des canaux, des puits, des édifices ou travaillent dans les chantiers navals ; ils fabriquent des briques, font de la maçonnerie ; ils taillent et transportent de grosses pierres à l'aide de cordes et de charrettes (par exemple à Alger pour la construction du môle). Par leur travail, des éléments de la culture européenne sont « pétrifiés », devenant des éléments de l'architecture barbaresque dans les palais, les rues, les forteresses et les ports. Cependant, on peut dire la même chose du palais royal de Caserte ou des pans de murs du Vatican, des remparts ou des tours de surveillance côtière éparpillées le long des

---

vol. II, « L'Italie, colonies italiennes du Levant latin, Empire byzantin », Gent, Rijksuniversiteit te Gent, 1977 ; Henri Bresc, *Un monde méditerranéen, économie et société en Sicile : 1300-1450*, t. II, Rome, École française de Rome, 1986 ; Jacques Heers, *Esclaves et domestiques au Moyen âge dans le monde méditerranéen*, Paris, Fayard, 1981 ; Giovanni Marrone, *La schiavitù nella società siciliana dell'età moderna*, Caltanissetta / Roma, S. Sciascia, 1972.

10. Les *buonavoglia*, c'est-à-dire les salariés libres, typiques de la marine vénitienne, sont en nombre réduit. Voir Luca Lo Basso, « Schiavi, forzati e buonevoglie. La gestione dei rematori delle galere dell'Ordine di Santo Stefano e della Repubblica di Venezia. Modelli a confronto », dans *L'Ordine di Santo Stefano e il mare*, Pisa, Pisan Edizioni ETS, 2001, p.169-232.

11. Giorgia Alessi, « Pene e remieri a Napoli tra Cinque e Seicento. Un aspetto singolare dell'illegalismo di Ancien Régime », *Archivio storico per la province napoletane*, vol. xv, 1977, p. 235-251 ; Maurice Aymard, « Chiourmes et galères dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle », dans Gino Benzoni (dir.), *Il Mediterraneo nella seconda metà del '500 alla luce di Lepanto*, Firenze, L. S. Olschki, 1974 ; et surtout André Zysberg, *Les galériens : vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France, 1680-1748*, Paris, éd. du Seuil, 1987.

12. Cette thèse est soutenue par M. Fontenay, « L'Esclave galérien dans la Méditerranée des temps modernes », dans H. Bresc (dir.), *Figures de l'esclave au Moyen Âge et dans le monde moderne*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 115-143.

13. M. Aymard, « Chiourmes et galères... », art. cité.

littoraux de la péninsule Italienne. En outre, les *captivi* travaillent dans les bateaux de course, où ils chargent les canons, transportent les munitions et répondent à toutes les nécessités des armateurs et des *rais*. S'ils sont adroits et ont de l'expérience, ils peuvent être pilotes, maître d'équipages, chirurgiens, calfats et marins. Ils peuvent également assurer le rôle d'officier de justice : le métier de bourreau revient aux esclaves lorsque les Turcs en condamnent quelques-uns à mort.

La plupart des esclaves de maisons privées sont préposés aux travaux agricoles et aux services domestiques : ils font paître le bétail – vaches, moutons et chèvres –, ils travaillent les champs, attelés comme des bœufs ou des ânes, et moissonnent ; ils cultivent les jardins et en vendent les fruits et légumes dans la rue. Ils portent le pain à cuire dans les fours de la ville. Ils vendent l'eau qu'ils transportent dans des outres. Matin et soir, ils recueillent l'eau avec laquelle ils lavent toute la maison, de la cour aux chambres, car « c'est la coutume [des Maures] d'être attachés à la propreté de leur maison, où ils marchent seulement après avoir enlevé les chaussures<sup>14</sup> ». Ce sont toujours les esclaves qui blanchissent le linge dans les fontaines en dehors de la ville ; tous les quinze jours, ils blanchissent également les murs des maisons pour en éloigner vers et araignées ; ils transportent les ordures loin des habitations et des rues. Lorsqu'ils ne doivent pas accomplir d'autres tâches, ils jouent avec les enfants et les promènent. Les femmes participent à toutes les activités, et tout particulièrement à celles qui sont liées à la sphère domestique.

Dans l'Europe chrétienne, les esclaves, privés comme publics, ont des conditions de vie et de travail assez semblables : ce sont surtout des galériens, des travailleurs agricoles et des serviteurs domestiques. S'ils vivent à l'écart de leurs coreligionnaires, ils ne peuvent pas exercer leur religion, parler leur langue ou communiquer avec leur famille ; aussi perdent-ils tout espoir de revoir leur patrie et s'acculturent-ils plus facilement. Ils sont largement utilisés par les autorités locales, par les militaires de différents ordres et grades, par les ecclésiastiques (chanoines, chapelains, prêtres et sacristains) et les inquisiteurs, par les membres des professions libérales (médecins, avocats, juges et procureurs), par des scribes, maîtres d'école, marchands, artisans, musiciens et maîtres de chapelle, par des peintres et des compagnies théâtrales<sup>15</sup>. Les nobles

---

14. Fr. Pierre Dan, *Histoire de Barbarie et de ses corsaires, divisée en six livres... Ensemble des grandes miseres & des cruels tourmens qu'endurent les Chrestiens captifs parmy ces infideles*, Paris, Chez Pierre Rocolet, 1637, p. 398.

15. Manuel Lobo Cabrera, Mamón López Caneda & Elisa Torres Santana, *La "otra" población : expósitos, ilegítimos, esclavos. Las Palmas de Gran Canaria, siglo XVIII*, Las Palmas de la Gran Canaria, Universidad de Las Palmas de la Gran Canaria, 1993, p. 132-142.

siciliens étalent au même titre leurs esclaves et leurs carrosses<sup>16</sup>, symboles par excellence de richesse et de pouvoir.

Dans l'histoire de la Méditerranée de la période moderne, l'esclavage issu de la guerre de course est un phénomène complexe du point de vue juridique, et considérable de point de vue social et quantitatif. Ce n'est que depuis peu que des travaux visant à quantifier l'esclavage ont été publiés : Robert C. Davis parle, à propos des Régences barbaresques (1530-1780), d'un million d'individus vivant dans cette condition<sup>17</sup> ; si les chiffres peuvent paraître excessifs, ils constituent un défi utile pour remettre en question l'opinion générale selon laquelle, en Méditerranée, à la différence de la traite atlantique, ce phénomène serait presque insignifiant. En outre, cet esclavage résiduel aurait joui d'un traitement plutôt bienveillant et se serait rapidement transformé en servage ou serait tombé en déclin. « Oublié » en raison de la présence coloniale européenne ultérieure en Afrique, l'esclavage devient « invisible » ; c'est une institution qui, tout en ayant survécu pendant des siècles, semble « s'être évanouie sans presque laisser des traces<sup>18</sup> ». Mais son absence ou son insignifiance présumées constituent le fondement de la mythologie d'une modernité européenne convaincue de sa supériorité, qui justifiera la politique coloniale ultérieure.

L'individu soumis à l'esclavage subit une sorte de métamorphose sociale et légale : il quitte le royaume des êtres humains pour entrer dans celui des marchandises, en perdant dans ce passage sa capacité juridique ; l'incapacité juridique le rend « légalement mort », les termes avec lesquels on se réfère à sa condition sont impuissance, manque, défaut, faiblesse, mort : il est un être « incomplet » et vulnérable, relégué à sa condition absolue de « chose ». Dans les contrats de vente siciliens datant du XVI<sup>e</sup> siècle, il est appelé *sacco plino d'ossi*, « sac plein d'os<sup>19</sup> ». Malgré cela, et en dépit de cette métamorphose légale, l'esclave garde certaines qualités humaines « naturelles ». À la différence des objets qui

---

16. Francesco Maria Emanuele & Gaetani, marchese di Villabianca, « Diario palermitano da gennaio 1780 a dicembre 1782 », dans Gioacchino Di Marzo (éd.), *Biblioteca storica e letteraria di Sicilia*, Bologna, Forni, 1880, vol. 18, p. 411-413.

17. R. C. Davis, *Christians Slaves ...*, *op. cit.*, p. 23.

18. *Op. cit.*, p. 26. Les citations en français de sources étrangères sont des traductions de notre part. Mais cette invisibilité est aussi dissimulation d'une « *embarassing institution* » : Orlando Patterson, *Slavery and social death. A comparative study*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1982, p. IX. Ou même « *a lasting source of anxiety* » pour de nombreux pays : Michael Salman, *The embarrassment of slavery. Controversies over bondage and nationalism in the American colonial Philippines*, Berkeley, University of California Press, 2001, p. 14 ; cités par W. G. Clarence-Smith, *Islam and the abolition of slavery*, London, Hurst, 2006, p. 1.

19. Corrado Avolio, « La schiavitù in Sicilia nel XVI secolo », *Archivio Storico Siciliano*, vol. X, 1885, p. 46.

sont une « propriété muette », il est considéré de la même manière que le bétail, c'est-à-dire comme une « propriété douée de la parole<sup>20</sup> ». Comme les mineurs et les fous, il se trouve dans un état de « restriction légale » qui ne lui permet pas de passer des contrats ou de prendre des dispositions juridiques (testaments, donations, etc.) Il possède donc le statut ambigu de celui qui n'est ni une chose ni une personne et, par sa nature mixte, il participe en même temps de la nature de la chose et de la personne. En tant que chose, il est sujet au droit de propriété et peut être l'objet de toute les transactions juridiques qui en découlent : achat, vente, location, succession, etc.

Dans l'espace méditerranéen, l'esclavage a des caractéristiques particulières qu'on peut synthétiser ainsi. La réciprocité – les Européens chrétiens capturent et réduisent en esclavage les Nord-Africains et les « turcs » musulmans, et vice-versa – ; le caractère temporaire – les *captivi* peuvent être rachetés ou échangés et, après un certain temps, peuvent même retourner dans leur pays – ; le caractère réitérable – on peut tomber en captivité plus d'une fois, surtout si l'on exerce un métier maritime – ; la création d'un réseau financier à mailles serrées de marchands « rédempteurs » (du latin *redemptor*, « qui rachète ») – des négociateurs intéressés non seulement à libérer leurs amis et leurs parents mais aussi à spéculer sur les rachats<sup>21</sup> – ; les instruments de l'affranchissement – la métamorphose la plus radicale que l'on puisse concevoir, à savoir la transformation de l'esclave d'objet en sujet du droit – ; et l'intégration de l'esclave dans un nouveau contexte – ce qui passe généralement par l'abjuration de sa propre religion et l'adhésion à celle du pays où il se trouve à vivre.

Les éléments caractérisant l'esclavage : la dépersonnalisation (l'être humain, de sujet devient un objet, un bien patrimonial, une propriété privée), la désocialisation (l'esclave est l'« étranger absolu »), la négation des liens de parenté (on lui nie l'accès au mariage et ses enfants appartiennent à son propriétaire), la déssexualisation (il est dépouillé des notions culturelles de masculinité et de féminité : l'eunuque est l'esclave par excellence) et la « décivilisation » (la dépendance exclusive d'un individu-patron comporte une absence de définition par rapport à

---

20. Yvonne Seng, « Fugitives and Factotum. Slaves in Early Sixteenth-Century Istanbul », *Journal of Economic and Social History of the Orient*, n° 39/2, 1996, p.136-169, en particulier p. 139.

21. Wolfgang Kaiser (éd.), *Le commerce des captifs : les intermédiaires dans l'échange et le rachat des prisonniers en Méditerranée, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 2008.

l'ensemble de la collectivité)<sup>22</sup> ont, dans les différents contextes, des degrés d'application extrêmement variables. La présence de ces éléments peut être complète ou partielle, rigoureuse ou presque inexistante : l'éventail des situations est tellement vaste que toute généralisation conduit à une interprétation faussée. La « légende noire » comme la « légende dorée » qui voudraient que tout maître d'esclaves soit respectivement ou un individu inhumain ou un « père de famille » indulgent sont des constructions idéologiques que l'on doit vérifier à partir d'une prémisse indiscutable : la réduction d'une personne à la condition de marchandise est inacceptable, hier comme aujourd'hui.

L'esclavage comme résultat de la guerre de course est l'une des formes de l'esclavage méditerranéen, mais elle n'est pas la seule. En effet, la guerre de course s'entrelace avec la traite africaine : elle intercepte le flux d'esclaves qui arrive d'une des plus importantes routes caravanières transsahariennes<sup>23</sup>, celle qui du Bornou, près du lac Tchad, conduit à Barca, en Libye, et de là aux marchés de Scoglitti (Raguse) et d'Augusta (Syracuse). Elle croise également des routes qui, de l'Orient, atteignent le port franc de Messine ou, depuis Tunis et Tripoli, le marché de Palerme. Course et traite font affluer les esclaves en Sicile. Au XV<sup>e</sup> siècle, ce trafic est contrôlé par les Catalans installés à Syracuse, qui importent des esclaves et exportent du blé<sup>24</sup>, et par les Arabes opérant dans le marché de Trapani depuis la période de la domination sarrasine de l'île. Les esclaves sont envoyés de la Sicile vers la péninsule Ibérique, l'Italie du Nord et la France méridionale. D'ailleurs, les premiers Africains emmenés dans le Nouveau Monde, à Hispaniola – Haïti –, peut-être dès 1498, et plus sûrement dès 1502, proviennent de l'Europe du Sud. Et l'on n'a pas encore suffisamment souligné le rôle des banquiers florentins et génois dans l'institution du système de l'esclavage moderne.

En définitive, on croit pouvoir affirmer que l'esclavage méditerranéen a constitué une expérience fondamentale, surtout par rapport à la tradition juridique et idéologique qui s'est ici construite, faisant le lien entre les époques antiques et médiévales et les Temps modernes.

---

22. Claude Meillassoux, *Antropologia della schiavitù*, Milano, Mursia, 1992, p. 105-119.

23. Les autres routes vont de Tombouctou à Alger et à Agadir. Voir Paul E. Lovejoy, *Transformations in Slavery. A history of slavery in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 25.

24. Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les traites négrières : essai d'histoire globale*, Paris, Gallimard, 2004, p. 41.

## L'abjuration

L'Église a montré « une certaine ambivalence » à l'égard de l'esclavage : si tous les hommes sont frères et donc égaux devant Dieu, l'esclavage fait toutefois partie du droit des gens (*jus gentium*) ; et encore, si la domination de l'homme sur l'homme est la conséquence du péché, l'Évangile n'a pas la tâche de transformer les esclaves en hommes libres, mais plutôt les esclaves mauvais en bons chrétiens ; saint Paul exhorte à rester dans sa propre condition sociale. Étant donné que l'autorité vient directement de Dieu, le fait de servir ses maîtres dans « la crainte et le tremblement » est comme servir Dieu. Selon saint Ambroise, l'esclavage a un fondement théologique, car il est le résultat du péché et de la « honteuse ignorance » (*probrosa insipientia*). Et même ceux qui le définissent comme « contre nature » (*contra naturam*), finissent par l'accepter. « Qu'on soit libre ou esclave, nous sommes tous égaux dans le Christ » (*Sive servus sive liber omnes in Cristo unum sumus*), et saint Augustin dit même qu'il est « juste que l'esclavage touche certains hommes (coupables) et non d'autres, et cela selon les plans de Dieu<sup>25</sup> ». Les canons conciliaires et les actes officiels de l'Église constituent le cadre idéologique nécessaire pour monter sur l'échafaudage de l'esclavage de l'époque romaine, en interdisant souvent les affranchissements et en prescrivant l'excommunication aux évêques qui osent libérer les *servi ecclesiae* (les esclaves de l'Église). Couvents et abbayes, papes et évêques possèdent de nombreux esclaves et la législation pose des obstacles énormes à leur aliénation ou à leur émancipation, soumise aux normes restrictives qui règlent toute propriété ecclésiastique. L'affranchissement est défini comme injuste et sacrilège par le concile de Saint-Romain de 517 et on ne peut même pas libérer les esclaves offerts aux monastères par un testateur pieux puisqu'il est sacrilège d'enlever à l'Église ce qu'on lui a donné. Et si le concile de Mérida (666) prescrit aux clercs de ne pas punir les esclaves en amputant leurs membres (*truncationes membrorum*), cela témoigne du fait que ces pratiques devaient bien être répandues<sup>26</sup>.

Peut-être fut-ce Bruno, le fondateur des chartreux, qui théorisa de la manière la plus nette l'acceptation totale de la condition d'esclave : chacun est appelé par Dieu à un état de vie ou à une condition, laquelle, pourvu qu'elle ne s'oppose pas à la foi, doit être vécue comme une vocation. Tout en ayant la possibilité d'être émancipé, l'esclave devra

---

25. Voir une synthèse très utile de la pensée catholique : Ernesto Gonzales Castro, « Schiavitù e Captivitas », *Dizionario degli Istituti di perfezione*, Roma, Edizioni Paoline, 1988, vol. VIII, p. 1042.

26. *Op. cit.*, vol. VIII, p. 1043.

préférer le rester, car plus on est humilié dans ce monde et plus on sera élevé au ciel. Ce n'est pas tout : il devra voir la condition servile comme un châtiment de ses péchés ou des péchés de ses parents. Dans le cas des chrétiens esclaves de païens, la patience et l'acceptation dont ils font preuve deviennent prédication du christianisme qui enseigne aux esclaves à être assujettis à leur maître<sup>27</sup>.

L'étape ultérieure, théorisée par Antonin de Florence au XV<sup>e</sup> siècle, fonde la légitimité de l'esclavage non seulement sur les droits des gens, civil et canon, mais aussi sur le droit divin, en le faisant remonter à la malédiction lancée par Noé contre son fils Cham. Ayant vu la nudité de son père ivre, celui-ci appela ses frères pour se moquer de lui. Mais les frères tournèrent la tête et couvrirent, charitablement, leur père avec un manteau. « Maudit soit Canaan, fils de Cham – cria Noé –, il sera le dernier des esclaves de ses frères et de ses oncles » (*Genèse*, IX, 22-27). Avec leurs vastes domaines, les monastères deviennent des propriétaires fonciers importants, ainsi que des marchands d'esclaves et de serfs d'origines diverses. Ils ne distinguent plus les chrétiens (orthodoxes, coptes, maronites, pour la plupart d'origine orientale) et les « infidèles » musulmans ; ils rédigent de véritables contrats d'assurance contre leur fuite et les papes prescrivent la réduction en esclavage comme peine pour certains délits. Lorsque les musulmans envahissent les territoires chrétiens, le problème des *captivi* se pose par rapport à la défense de la foi et au *jus belli*. Après la capitulation de Jérusalem (1187), lorsque le thème de la souffrance des chrétiens prisonniers des Sarrasins émerge, la rédemption devient un souci pour l'Église. C'est dans ce but que l'on fonde alors les ordres des Trinitaires (1198) et des Pères de la Merci (1218).

À l'époque moderne, la perspective d'un esclavage perpétuel, imposé aux chrétiens qui ne parviennent pas à envoyer des nouvelles à leur famille, ou vivant dans des régions isolées de l'intérieur, ou encore le désir d'alléger les souffrances de l'esclavage et d'améliorer leur conditions de vie poussent de nombreux *captivi* à « prendre le turban » et à « se faire turcs ». Les esclaves musulmans se convertissant à la religion catholique sont aussi nombreux. Ainsi, l'abjuration et la conversion ont une forte composante de réciprocité : c'est pourquoi il existe des « chrétiens d'Allah » et des « musulmans du Christ ». D'ailleurs, dans la Méditerranée, tout transite et bouge, rien ne reste pareil : la mobilité est géographique, sociale et religieuse. Mais les esclaves mettent en place différentes formes de résistance à leur condition : la fuite, l'assassinat, le sabotage, l'incendie criminel, la rébellion, la mutinerie, l'infanticide ou l'abstention de la procréation et, en dernier lieu, le suicide.

---

27. *Op. cit.*, vol. VIII, p. 1044.

On peut qualifier de renégats ces *captivi* qui adoptent la religion musulmane<sup>28</sup> ; l'esclavage devient ainsi l'occasion pour passer du catholicisme à l'islam – mais les juifs, les luthériens, les calvinistes et les anglicans recourent également à l'abjuration. Dans quelques cas, le passage advient plusieurs fois, lorsqu'on passe les frontières entre le monde musulman et le monde chrétien. Pour l'Église, ce sont le faible et l'ambitieux qui renient leur foi, l'un préférant perdre son âme pour sauver son corps, l'autre obtenant honneurs et richesses inatteignables dans son pays. Tous deux pèchent ! Le pire arrive quand ce sont les prêtres et les moines qui abjurent leur foi religieuse, en jetant dans la consternation les autres esclaves qui comptent sur le confort religieux pour rester fermes sur leur foi. Si pour le Coran « les croyants sont tous des frères », la conversion à l'islam peut devenir une étape importante vers l'affranchissement, non parce que la conversion libère *ipso facto* de l'esclavage, mais parce qu'elle permet au renégat de jouir d'une plus grande liberté de mouvement et de réduire sa charge de travail. Ce sont ces raisons qui poussent les *captivi* chrétiens à renier leur religion. À cela s'ajoute la peur des punitions et des maltraitances, l'espoir d'obtenir un bénéfice matériel, la possibilité de se marier ou d'échapper à la peine de mort lorsqu'on est accusé d'avoir agressé un musulman. Afin de conjurer ce danger, l'Église se doit de racheter rapidement les chrétiens prisonniers des Turcs, et surtout d'apporter du réconfort et une assistance spirituelle à l'intérieur des bains où ils sont logés et enfermés.

Dans son acception de changement d'appartenance religieuse, la conversion présente une vaste échelle de situations<sup>29</sup> : de la conversion forcée, imposée par les lois d'expulsion ou par des violences physiques, à la conversion volontaire après réflexion et déchirement, et à l'adhésion extérieure, opportuniste pour sauver sa vie, simulée, mûrie dans une situation de crise identitaire liée au *déplacement* de la captivité et instrument d'intégration sociale et culturelle. Il serait difficile de réduire ces cas à la simple opposition entre conversions forcées et conversions spontanées, car il s'agit plutôt d'un éventail de situations – conversions de « contiguïté », de convenance, conversions individuelles ou de groupe, simulées, incomplètes, réitérées –, qui présentent de nombreuses positions intermédiaires, des zones de frontière, où prennent forme des croyances religieuses « mixtes » et des cas de double appartenance religieuse, issues

---

28. Lucile & Bartolomé Bennassar, *Les Chrétiens d'Allah : l'histoire extraordinaire des renégats*, Paris, Perrin, 1989.

29. Voir G. Fiume (dir.), *Quaderni storici*, n° 126, « Schiavitù e conversioni nel Mediterraneo », 2007 ; G. Fiume (dir.), *Schiavitù, religione e libertà nel Mediterraneo tra Medioevo ed età moderna, Incontri mediterranei*, Cosenza, L. Pellegrini, 2008 ; G. Fiume, « Redimir y rescatar en el Mediterráneo moderno », *Drassana*, n° 23, 2015, p. 54-77.

d'une hybridation de convictions et de pratiques cultuelles. On trouve nombre de crypto-chrétiens dans les territoires islamiques et nombre de crypto-juifs et de crypto-musulmans en terre chrétienne, tous « porteurs d'une foi secrète<sup>30</sup> ». « On peut choisir de renier [sa foi] comme un mal nécessaire ou bien pour préserver sa famille. [...] L'abjuration semble une décision individuelle qui s'impose comme une étape d'élévation sociale, mais dans nos sources, elle apparaît le plus souvent comme une réponse à une difficulté sociologique ou psychologique<sup>31</sup> ».

La conversion ne comporte presque jamais l'abandon de toutes les croyances précédentes, dont quelques éléments perdurent. Abandonner sa propre religion et les valeurs morales qui lui sont attachées exige un saut culturel gigantesque, hors de portée de la plupart des individus. Le changement de religion est un instrument d'intégration de l'esclave – l'ennemi vaincu, l'étranger, l'« autre », différent pour sa langue, ses vêtements, ses habitudes alimentaires, ses pratiques cultuelles –, dans une société autre par rapport à la société dont il est issu. Les renégats sont, en réalité, des hybrides, ni maures ni chrétiens, occupant une zone intermédiaire entre les deux mondes, une région de frontière, un terrain vague, où la manifestation extérieure de l'appartenance dépend du contexte et du hasard. Les convertis sont regardés avec suspicion par les trois religions monothéistes et, d'où qu'ils viennent, ils sont considérés comme les représentants d'une situation d'« entre-deux ». Ils sont donc considérés comme dangereux, faux et traîtres, car ils seraient la démonstration du fait que ces religions sont beaucoup plus proches qu'on ne le dit. Cela est particulièrement significatif si l'on pense qu'il s'agit de trois monothéismes aux maintes similitudes. Les convertis sont la démonstration scandaleuse du fait que les religions peuvent être interchangeables. « Ceux qui apostasient et se convertissent à une autre [religion] sont des “traducteurs” vivants des croyances. Ils introduisent la relativité des enthousiasmes religieux [...] ; la conversion relativise les religions qui s'autoproclament universelles. Toute conversion met en doute cette universalité<sup>32</sup> ». Ils agissent à la frontière entre différents

---

30. Gilles Veinstein, « Sur les conversions à l'Islam dans les Balkans ottomans avant le XIX<sup>e</sup> siècle », dans Anna Foa & Lucetta Scaraffia (dir.), *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, n° 2, « Conversioni nel Mediterraneo », 1996, p. 153-168, en particulier p. 165. Le numéro est entièrement consacré aux conversions en Méditerranée.

31. Bernard Heyberger, « Se convertir à l'Islam chez les Chrétiens de Syrie, xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles », dans Anna Foa & Lucetta Scaraffia (dir.), *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, n° 2, « Conversioni nel Mediterraneo », *op. cit.*, p. 137-146, en particulier p. 144-145.

32. *Verbatim* : Franco La Cecla, communication sans titre présentée à la table ronde conclusive de « Conversioni nel Mediterraneo », dirigée par Anna Foa et Lucetta Scaraffia ; voir *op. cit.*

systèmes normatifs qu'ils utilisent en même temps ; la plupart du temps ce sont des victimes, et parfois des manipulateurs avisés ou chanceux.

Leurs convictions ne sont pas issues de l'approfondissement de principes théologiques, mais plutôt de l'adoption de pratiques et de rituels partagés par le milieu où ils se trouvent et qui engendrent des mélanges inédits : assis à la droite du Père, Mahomet est le fils de Dieu, la troisième personne de la Trinité ; les ablutions précédant la prière servent à laver les péchés ; Dieu n'a pas d'épouse et donc il ne peut pas avoir de fils ; Dieu ne peut pas vivre dans une hostie qui, de plus, est avalée ; aucun homme ne peut pardonner les péchés d'un autre ; les prêtres sont des « trompeurs du monde » (*ingannamondo*) ; la chasteté et la monogamie sont des erreurs ; Jacques de Compostelle est le gendre de Mahomet ; « *La Illaha illa' Allahu ua Muhamad razul' Illahi* » (Allah est le seul Dieu et Mahomet est son prophète) signifie « *Gloria Patris et Filii...* » ou « *Alleluja, Alleluja...* ». La conviction sous-jacente la plus répandue concerne la validité de toute foi religieuse pour la conquête du Salut, à condition que l'on se comporte avec rectitude.

Al-Hasan al Wassan, ambassadeur du roi de Fez, offert par un pirate espagnol au pape Léon X en 1518, devenu un esclave chrétien prénommé Léon l'Africain, raconte l'apologue des poissons volants qui vivent tantôt avec les oiseaux, tantôt dans la mer, afin d'échapper aux demandes de tributs des rois de chaque royaume ; se soustrayant au paiement, ils développent une double personnalité et la capacité de se « déplacer stratégiquement entre des positions culturelles diverses<sup>33</sup> ». Ces individus aux croyances religieuses hybrides sont des hommes et des femmes à la frontière<sup>34</sup>, dont la conversion favorise la liberté individuelle et dont la pratique consistant à « *marcher aux marges* a fait émerger la pensée européenne [...] : selon une *optique de liberté en progression*, les individus et les groupes, même de manière tordue, conquièrent des espaces d'autonomie, en se soustrayant à la pression sociale<sup>35</sup> ». Ils sont donc les habitants d'une terre du milieu, d'une « zone grise » qui peut même conduire au scepticisme et à l'incroyance.

---

33. Natalie Zemon Davis, *La doppia vita di Leone l'Africano*, Roma, Laterza, 2008, p. 120.

34. Dionigi Albera & Maria Couroucli (dir.), *Religions traversées : lieux saints partagés entre chrétiens, musulmans et juifs en Méditerranée*, Arles, Actes Sud, 2009.

35. Albano Biondi, « La giustificazione della simulazione nel Cinquecento », *Eresia e Riforma nell'Italia del Cinquecento*, Biblioteca del Corpus Reformatorum Italicorum, *Miscellanea*, Firenze, G. C. Sansoni, 1974, p. 66. L'italique est dans le texte original.

## Un vivier de saints maures potentiels

En Sicile, les maîtres d'esclaves maures ou africains se soucient fort peu de leur instruction religieuse, qui intéresse en revanche l'activité des missionnaires, et en particulier des ordres mendiants. La conversion est l'étape finale de la conquête, conquête de la conscience après celle des corps ; elle représente la victoire de la religion catholique sur le paganisme ou la « secte » de Mahomet. Parfois, les esclaves s'y opposent avec force ; d'autres fois, ils semblent y adhérer avec conviction : d'abord « très hostile », la turque Emena et sa fille cèdent devant les méthodes persuasives de Cecilia Portaro, la tertiaire franciscaine qui, lorsqu'elle se rend dans les palais de la noblesse de Palermo pour enseigner la broderie aux demoiselles de la noblesse, ne néglige pas « de s'intéresser à la vile famille des serviteurs et des esclaves de la maison<sup>36</sup> ». Ainsi, elle convertit une esclave maure – Aiscia – qui s'exerce à la méditation de la passion du Christ au point d'en recevoir les plaies, une autre Maure qui parle avec la Vierge, « Catharina la Maure et tant d'autres », et la jeune Agnès pressée et demandée par un Prince. Voici toutes les disciples de notre tertiaire. Elle obtient son plus grand succès avec la conversion « d'une esclave très mauvaise qui, habillée en homme et armée, avait l'habitude de voler à la campagne comme à la ville ». La propriétaire la confie à Cecilia qui transforme « cette furie de l'Enfer en ange du Paradis<sup>37</sup> ».

Si la conversion de nombreux esclaves est simulée ou utilitaire, nous observons également des conversions sincères. Au cours de mes recherches sur le franciscanisme sicilien aux XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, j'ai pu dénombrer un nombre important de frères d'origine africaine. Parmi ceux-ci, « Antoine l'Éthiopien, tertiaire de saint François, mort le 14 mars 1550, après une vie exemplaire de miracle[s] et de sainteté [...], enterré dans le monastère des Mineurs observants<sup>38</sup> » de Noto ; et Benoît le Maure, né d'esclaves africains à San Fratello (Messine) en 1524, dont je parlerai plus loin. On peut citer deux autres frères portant ce même nom d'Antoine l'Éthiopien : l'un, tertiaire du couvent de Santa Maria di Gesù, près de Camerano, dans la province de Messine, mort en 1561 ; et l'autre, mort en 1580 dans le couvent de Santa Maria di Gesù, à Caltagirone, esclave de Giovanni Frumentino di Caltanissetta. Et encore Benoît le Noir, né en Palestine, dont on connaît la participation, en 1624, à la recherche des reliques de sainte Rosalie sur le mont Pellegrino. Il meurt

---

36. Pietro Tognoleto, *Paradiso serafico del fertilissimo Regno di Sicilia*, Palermo, s.n., 1667, t. 2, p. 352. Le chapitre LIII s'intitule « Convertite alla fede di Christo molti della legge Mahomettana ».

37. *Op. cit.*, p. 354.

38. Vincenzo Littara, *De Rebus Netinis*, Panormi, G.A. de Franciscis, 1593 [édité par Francesco Balsamo, *Storia di Noto antica*, Roma, Ciranna stampa, 1969, p. 120].

en 1647 à Palerme, dans le couvent de Sant'Antonino, en odeur de sainteté<sup>39</sup>. Ou Violante Nastasi, « une magnifique violette de couleur brune, née de parents esclaves et noirs », Fradella et Antonio, appartenant à Vincenzo di Thomaso, archiprêtre de la terre de Militello, et à Vincenza Nastasi, qui les affranchit à condition qu'ils la servent pendant toute sa vie (ici l'esclave devient un serviteur)<sup>40</sup>. Violante, « olivâtre et aux cheveux frisés, fille libre et affranchie », part à Palerme en 1584 – ce qui signifie que sa propriétaire était décédée – à la suite d'une veuve et de son oncle, un marchand. Nièce de Benoît le Maure, elle devient à sept ans sœur Benedetta. Élevée à l'ombre de son oncle en odeur de sainteté, elle accomplit des miracles au cours de sa vie et après sa mort advenue en 1648. Sa nièce Eulalia Barbarici est également noire et tertiaire de la même famille franciscaine : elle se consacre activement à faire vivre, par des portraits et des reliques, le culte des illustres saints familiaux<sup>41</sup>.

Ces esclaves ou esclaves noirs affranchis, convertis, ermites ou conventuels ne sont pas des cas isolés, mais ils doivent être considérés comme l'effet de l'œuvre d'évangélisation, surtout franciscaine, auprès des victimes de la guerre de course : le franciscanisme sicilien au XVI<sup>e</sup> siècle apparaît, grâce à la conversion religieuse, comme un instrument efficace d'intégration sociale. C'est pourquoi, dans la formation du modèle de sainteté franciscaine caractérisé par l'adoption en Sicile de la vie érémitique et de l'état laïc, qui se traduit par une forte pression pour les canonisations, on insiste beaucoup sur les saints, bienheureux et serviteurs de Dieu, esclaves ou anciens esclaves. Les sources religieuses nous parlent d'eux, notamment lors des procès de canonisation et dans les hagiographies.

## L'ermite noir

Le bienheureux Antoine de Noto est « un Noir né dans les montagnes de Barca », un « Noir comme ceux de Guinée, Xalofé et Monicongo, mais il est aussi Maure, né et élevé dans la loi de Mahomet, et fils de parents

---

39. P. Tognoletto, *Paradiso serafico...*, *op. cit.*, t. 2, p. 419. Et Benedetto da Mazara, *Leggendario francescano*, Venezia, 1689, vol. 2, p. 446, à la date du 28 février. Mais aussi Ludovico M. Mariani, *Albero serafico di Sicilia : brevi biografie di santi, beati, servi di Dio e religiosi illustri per cultura, apostolato e santità di vita della nostra splendida isola francescana*, Palermo, Kefagrafica, 1995, vol. 2.

40. P. Tognoletto, *Paradiso serafico...*, *op. cit.*, t. 2, p. 469.

41. *Op. cit.*, t. 2, p. 468-483 ; voir aussi G. Fiume, *Il santo moro : i processi di canonizzazione di Benedetto da Palermo (1594-1807)*, Milano, Franco Angeli, 2008, p. 108 sqq.

maures et noirs<sup>42</sup> » ; « de la secte mortifère de Mahomet [...] il arriva, grâce à Dieu, en terre chrétienne au sein de l'Église catholique<sup>43</sup> ». Il représente donc la capacité de la religion chrétienne à convertir les musulmans. C'est un Maure d'Afrique et un mahométan que le dieu des chrétiens, dans la phase la plus aiguë de la guerre de course, a amené dans son Église par le biais des galères siciliennes qui l'ont capturé et l'ont vendu comme esclave à Giovanni Landolina, originaire d'Avola, près de la ville de Noto (dans l'actuelle province de Syracuse) ; celui-ci lui a confié ses troupeaux. Notre esclave ne cherche jamais à s'enfuir, même si les occasions ne manquent pas, étant donné « les corsaires Maures qui naviguent dans ces mers<sup>44</sup> ». Il se convertit au christianisme en raison de la bonté de son âme, dépourvue de toute duplicité ou malice, et il reçoit le baptême et le nom chrétien d'Antoine.

Le baptême n'implique pas l'affranchissement et il est donc envoyé dans les domaines de son maître, où il a la charge du bétail et de la production du fromage ; il s'occupe du quotidien des serfs ou des esclaves qui travaillent avec lui et mène une vie de pénitence : il jeûne fréquemment et dort sur une paillasse, très peu, et cela malgré la dureté de son travail ; il se lève à minuit, se déshabille et se fouette à l'aide d'une corde munie d'aiguilles. Lorsqu'il prie, il est souvent en extase. Toujours paisible et plein de dignité, il est l'ami des pauvres, il a horreur de l'oïveté et du blasphème (dès qu'il en entend un, il se frappe la poitrine avec une grosse pierre). Il est taciturne et parle lentement, peut-être pour ne pas subir les moqueries que suscite son *negresco*, ce jargon typique des esclaves ayant appris à l'âge adulte une langue ou, plus souvent, un dialecte étranger qu'ils maîtrisent peu. Sa dévotion à la « couronne de Notre-Dame » et au Rosaire, que les témoins soulignent sans cesse, peut s'expliquer par sa proximité avec le chapelet musulman (*al-salahat*) ou le *comboloya*, la petite corde avec ses quarante nœuds, ou la couronne de graines de noix de palmier, dont l'usage avait un caractère divinatoire.

---

42. Antonio Daça, *Qvarta parte de la Chronica General de Nutro Padre San Francisco y su Apostolica Orden compuesta por Fray Antonio Daça*, San Francisco de Valladolid, Juan Godines de Millis y Diego de Cordoua, 1611, t. 3, p. 156.

43. « [Il était] fils de parents maures et noirs, car depuis longtemps les Maures de Barbarie ont l'habitude d'aller en caravane, à travers les déserts de Libye, en Guinée pour racheter de nombreux petits Noirs et petites Noires âgés de sept ou huit ans qui, étant élevés depuis leur âge tendre selon les préceptes de la maudite secte, l'ont étroitement embrassée comme s'ils y étaient nés. Les parents de notre saint appartenaient à ceux-ci » (Alonso de Sandoval, *De instauranda Aethiopia salute : el mundo de la esclavitud negra en América*, Bogotá, Biblioteca de la Presidencia de Colombia, 1956, p. 185 [1<sup>er</sup> éd. 1636, Madrid, s.n.]). Voir aussi, du même auteur, *Naturaleza, policia sagrada i profana, costumbres i ritos, disciplina i catechismo evangelicos de todos Etiopes*, Sevilla, Francisco de Lira impressor, 1627).

44. A. Daça, *Qvarta parte...*, *op. cit.*, *ibid.*

Antoine aime s'entourer de Corrado de Cortisi et de Blandano Terranova, avec qui il discute de « choses spirituelles » et de la façon de suivre une « vie chrétienne ». Il apprécie beaucoup ces conversations et les lectures « dévotionnelles » de cette « congrégation et compagnie », à tel point que ses deux camarades lui font coudre « par un couturier maltais un habit en laine en guise de tunique, et Blandano l'encourage à se rendre dans la localité de saint Conrad de Plaisance, appartenant à la même règle<sup>45</sup> ». L'habit qu'ils lui font porter peut représenter une simple forme de dévotion ou bien on peut émettre l'hypothèse que Blandano, chef d'une congrégation de tertiaires, a pu l'accueillir comme novice et l'envoyer, grâce à son autorité, à l'ermitage de saint Conrad, où Cortisi l'a rejoint pour mener avec lui une vie contemplative et de pénitence pendant un an. La vie érémitique, « élément constitutif de la spiritualité franciscaine sicilienne<sup>46</sup> » et qui au cours du XVI<sup>e</sup> siècle tend vers le cénobitisme, est marquée, dans la région de Noto, par l'exemple de saint Conrad de Plaisance (1290-1351) et de Guillaume de Scicli (1309-1404). Antoine entre donc « dans la religion du troisième Ordre du glorieux saint François<sup>47</sup> » et, à cette occasion, il prend congé de son épouse – nous apprenons ainsi, de manière indirecte, qu'entre temps il s'était marié.

Après avoir travaillé pendant trente-huit ans dans les campagnes entre Avola et Noto, sa réputation de thaumaturge grandit et les miracles se multiplient. C'est ainsi que ses maîtres, « craignant de garder en esclavage celui qui avait Dieu comme son ami, l'affranchissent et lui permettent d'aller où il veut<sup>48</sup> ». Mais Antoine reste à leur service quatre années encore. L'affranchissement advient donc lorsqu'Antoine est déjà âgé : ses maîtres ont-ils voulu se libérer d'un esclave devenu improductif ? C'est alors qu'il se met au service des pauvres, des malades et des détenus de Noto. C'est dans l'hôpital de cette ville qu'il meurt le 14 mars 1550, tandis que les cloches carillonnent sans aucune intervention humaine, miraculeusement. « Après une existence exemplaire de miracles et de sainteté, il est enterré dans le couvent des Mineurs observants<sup>49</sup> » de Noto, au milieu de ses confrères.

---

45. *De vita, morte et miraculis condam Antonii Nigri, olim servi condam Joannis Jandavula*, manuscrit du XVI<sup>e</sup> siècle de la Bibliothèque communale de Palerme, 3QqE36, n. 15, c. 22.

46. Marilena Modica, « La prima agiografia francescana della Sicilia moderna e il modello eremitico di santità del "Frate nero di Palermo" », dans Giovanna Fiume & Marilena Modica (dir.), *San Benedetto il Moro : santità, agiografia e primi processi di canonizzazione*, Palermo, Città di Palermo, 1998, p. 103.

47. A. Daça, *Quarta parte, op. cit.*, p. 161-162.

48. *Op. cit.*, p. 160.

49. Salvatore Guastella, *Lui e noi per loro. Fonti di archivio e documenti sul B. Antonio di Noto*, Noto, Caritas, 2000, p. 75. Après le tremblement de terre de 1693, ses

## Le saint esclave

La bulle pontificale proclamant la canonisation de Benoît le Maure résume les éléments principaux de sa biographie. La donnée raciale est déterminante :

« Le Bienheureux Benoît de San Fratello est de la même descendance que les Éthiopiens, desquels venait l'eunuque fonctionnaire de Candace, reine des Éthiopiens, qui par un extraordinaire prodige fut baptisé, comme le rapportent les *Actes des Apôtres*, par l'apôtre Philippe. [...] Pour lui, il fut clairement évident et d'une manière merveilleuse que Dieu résiste aux orgueilleux, donne grâce aux humbles et choisit ceux qui sont faibles aux yeux du monde pour confondre les forts. Dieu éleva au sommet de la perfection et de la sainteté Benoît, né dans une région pauvre et méprisée. Il lui instilla la science des saints alors qu'il était analphabète et dépourvu de toute culture [...]. Dans la ville de San Fratello, diocèse de Messine, en Sicile, vers l'année 1524, Benoît naquit et fut communément surnommé "le Maure" en raison de son origine et de la couleur de sa peau : il eut en effet des parents d'origine éthiopienne, esclaves d'un homme riche, et pourtant catholiques et connus pour leur extraordinaire dévotion. Leur maître avait promis d'affranchir le premier de leurs enfants. C'est pourquoi Benoît, leur premier enfant, fut libre dès sa naissance<sup>50</sup>. »

Si l'on tient compte de la référence à la reine Candace, l'aire géographique appelée Éthiopie dans le texte désigne probablement la Nubie, entre le Nil et le Soudan.

La bulle le présente comme le fils libre de deux esclaves africains : dans les procès de canonisation commencés dès le lendemain de sa mort, advenue à Palerme en 1589, tous les témoins qui avaient personnellement connu Benoît en parlent comme de l'enfant de parents esclaves mais catholiques. Frère Francesco da Spaccaforno, profès des Mineurs de l'Observance la plus stricte, nous aide à comprendre la raison de cette insistance dont font preuve les sources : « l'enfant de parents qui ne sont pas catholiques ou l'enfant qui n'est pas né d'un mariage légitime ou qui n'est pas reconnu comme légitime ne peut entrer comme fr[ère] dans cette religion [...]. Lorsque quelqu'un entre dans cette religion, la première chose que l'on cherche est l'acte du baptême<sup>51</sup> ». Mais nous n'avons

---

restes furent transportés dans le nouveau couvent de Santa Maria di Gesù qui, abandonné à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, fut transformé en orphelinat féminin en 1866. C'est là que ses reliques sont conservées, aujourd'hui encore.

50. Pietro Sorci (éd.), *Bolla di canonizzazione di san Benedetto il Moro*, Palermo, Frati minori di Sicilia, 2007, p. 12 & 14. La bulle fut promulguée par Pie VII en 1807.

51. Frère Francesco da Spaccaforno, au procès palermitain de 1620 ; voir G. Fiume, *Il santo moro...*, *op. cit.*, p. 70.

aucun document attestant la naissance de Benoît car, à San Fratello, les registres de baptême et de mariage n'ont pas été conservés avant 1549<sup>52</sup>. C'est ainsi qu'apparaît, dans les *Vite*, l'épisode selon lequel Cristoforo et Diana, ne voulant pas procréer des enfants esclaves, restent chastes. Ils obtiennent alors de leur maître Vincenzo Manasseri la promesse d'affranchir leur premier enfant. En revanche, les autres fils, Marco, Baldassara et Fradella, vont naître esclaves<sup>53</sup>. Bien qu'esclave, le père de Cristoforo est resté dans la mémoire de tous comme un « bouvier et homme gentil », particulièrement généreux envers les pauvres. La mère Diana est une esclave appartenant à la famille Larcana. La bulle de canonisation ne recueille donc pas la version d'Antonio Daça, premier hagiographe de Benoît, qui – nous le verrons plus loin – dit de lui qu'il ne fut affranchi qu'à un âge certain et non dès la naissance.

De toute manière, nous sommes ici en présence de deux esclaves mariés et nous savons qu'Antoine l'Éthiopien était lui aussi marié. La possibilité du mariage témoigne d'une forme d'esclavage moins rigide, contre laquelle s'insurgent de nombreux maîtres, mais qui jouit en revanche de la faveur de l'Église. L'esclave marié ne peut pas être vendu seul ; il doit pouvoir vivre sa « vie maritale » afin d'accomplir les obligations imposées par le mariage chrétien, ce qui signifie « une limite au caractère marchand de la pratique esclavagiste<sup>54</sup> ». En outre, le mariage fait baisser la productivité du travail de l'esclave et il fait craindre pour la vie de la femme à cause de ses probables grossesses. C'est pourquoi le célibat convient mieux aux esclaves et aux serviteurs<sup>55</sup>. Afin de soustraire Diana au soupçon de disponibilité sexuelle par rapport à son maître, nos hagiographies présentent comme une donnée sûre la vie conjugale des deux esclaves. Sur ce point, il y eut aura une polémique entre les différents hagiographes de Benoît : certains reconnaissant la condition d'esclave de sa mère, d'autres s'appliquant à la nier, afin d'échapper au soupçon sur l'honnêteté et la légitimité de la naissance du futur saint.

Antonio Daça écrit en 1611, immédiatement après la fin du procès de 1594, que Benoît « naquit noir et esclave [...] et que sa mère était l'esclave noire d'un chevalier de la famille Lanza ». Les Manasseri sont donc les chevaliers de la famille à laquelle appartient ce Girolamo qui

---

52. Ou du moins les registres n'ont pas été transmis à l'archiprêtre, Don Giovanni Mondello, qui s'était installé en 1610. Voir Archivio di Stato (ASPA), Palermo, Notaires défunts, notaire Francesco Musanti, vol. 14512.

53. P. Tognoletto, *Paradiso serafico...*, *op. cit.*, t. 1, p. 217.

54. Alexis Bernard, « Le logiche del profitto. Schiavi e società a Siviglia nel Seicento », *Quaderni storici*, n° 107, 2001, p. 384.

55. Aurelia Martín Casares, *La esclavitud en la Granada del siglo XV : género, raza y religión*, Granada, Universidad de Granada, 2000, p. 361.

amène Benoît avec lui. C'est le maître qui, le voyant d'un si bon caractère, lui donne, après l'avoir eu quelques années à son service, le document d'affranchissement, la *carta de horro y libertad*<sup>56</sup>. La chasteté de ses parents est probablement une construction hagiographique postérieure et Benoît naquit esclave. Les dévots qui s'adressent à lui pour demander ses interventions miraculeuses l'appellent *santo scavo* (« esclave saint »), ou plus familièrement *scavuzzo*.

Lorsque Benoît a environ 21 ans, l'ermite Girolamo Lanza, qui est déjà en odeur de sainteté, arrive à San Fratello. Il assiste à la scène où des moissonneurs se moquent de Benoît et les reprend : « Vous jouez avec ce petit esclave (*schiavetto*) mais dans peu de mois vous allez connaître sa réputation ». Plus tard, à la ferme où le jeune homme garde les bœufs pour subvenir à ses besoins, Girolamo l'apostrophe péremptoirement : « Que fais-tu ici, Benoît, vends ces bœufs et viens à l'ermitage<sup>57</sup> ». L'esclave obéit et, se plaçant sous sa direction spirituelle, le suit à l'ermitage de Santa Domenica (près de Caronia), à quelques milles de San Fratello, puis dans ses pérégrinations le long du fleuve Platani, près de Raffadali (Agrigente), à la Mancusa, entre Partitico et Carini, et enfin sur le mont Pellegrino (près de Palerme). Cet épisode est une évocation du passage de l'Évangile où Jésus choisit le futur apôtre Matthieu pour qu'il le suive (Marc, II, 14) ; la possession du bétail du fils du bouvier Cristoforo représente un élément ultérieur : cela nous fait dire qu'il s'agit là d'un type d'esclavage déjà très proche du servage. De nombreux esclaves ont la permission de gagner des à-côtés pour s'autoracheter, s'entendant avec leur maître sur le prix de leur libération. Les bœufs de Benoît étaient-ils destinés à ce but ?

Dans le langage hagiographique, cet épisode raconte un moment crucial de l'affranchissement du jeune esclave. Benoît suit Lanza à l'ermitage en raison de la soumission particulière de l'esclave envers le maître de son maître qui, en le choisissant comme disciple, *de facto* le libère de l'esclavage. En d'autres termes, la pauvreté franciscaine rend les hommes égaux – « il n'y a pas de maître et il n'y pas d'esclave... » dit l'Évangile – ; et si le baptême n'implique pas l'affranchissement, en prenant l'habit monastique, l'esclave perd sa qualité de marchandise appartenant à quelqu'un pour redevenir une personne.

Puisqu'il a été un esclave jusqu'à 21 ans, cet épithète désigne toujours Benoît. Tout le monde sait, dit le baron de Raffadali, que l'ermitage de la

---

56. A. Daça, *Qvarta parte...*, *op. cit.* ; *horro* vient du mot arabe *harra* et signifie « émanciper », « libérer », « affranchir ».

57. G. Fiume, *Il santo moro...*, *op. cit.*, p. 101.

Platanella accueillit « fra' Benedetto lo Scavuzzo<sup>58</sup> », exposé à un véritable assaut de dévots lorsqu'il se rend en ville pour quêter : « beaucoup d'entre eux veulent couper son habit mais il refuse<sup>59</sup> » ; « tout le monde se recommande à lui, mais lui, il esquivé, en disant qu'il est *un pauvre esclave* et qu'il faut se recommander à Dieu et à la Vierge<sup>60</sup> ».

Nommé dès 1620 procureur du procès de canonisation de Benoît, Antonino de Randazzo établit un certain nombre de faits dans l'hagiographie de notre saint : il naît libre et non esclave d'une mère affranchie et d'un père esclave (*suggetto*), mais tous deux chrétiens. Il entre dans la Congrégation des ermites de Lanza, laquelle a la faculté d'accueillir des novices et de leur faire prononcer des vœux monastiques. Il prononce donc ses vœux et fait son noviciat au cours des années passées à Santa Domenica. Selon son autre hagiographe Pietro Tognoletto, Daça se trompe (et il induit en erreur les autres) lorsqu'il affirme que Benoît est né d'une mère esclave<sup>61</sup> ; Daça écrit d'un pays lointain, l'Espagne, et il ne peut connaître la vérité. Diana, la mère, est « libre et affranchie, tandis que Cristoforo, le père, est esclave et sujet d'un homme très riche en troupeaux et fermes, Vincenzo Manasseri<sup>62</sup> ». Pedro Mataplanes, chanoine espagnol de l'église métropolitaine de Palerme, précise lui aussi les points les plus problématiques de la biographie du frère noir : sa condition servile ou libre, ainsi que celle de ses parents ; les circonstances dans lesquelles il prononça ses vœux ; l'appartenance à cette famille franciscaine ; les caractéristiques du modèle de sainteté. Selon ce chanoine, Antonio Daça et Filippo Cagliola se trompent complètement sur la condition présumée de la mère, Diana, qui n'est pas une esclave. Il reprend la version où il est question, d'une part, d'un vœu de chasteté prononcé par les parents de Benoît dans le but de ne pas engendrer des enfants esclaves et, d'autre part, de la promesse faite au père d'affranchir l'aîné (il admet par conséquent la condition d'esclaves des frères de Benoît). Il reconstruit les étapes de l'adhésion de Benoît à l'ordre, adhésion qui était restée dans l'ombre tout au long du siècle : le jeune homme se rapproche du groupe d'ermite de Lanza installé à Santa Domenica, où il prend l'habit, commence son noviciat et prononce ses vœux sous la direction spirituelle de Lanza.

---

58. Nicolò di Montaperto, baron de Raffadali, dans G. Fiume, *Il santo moro...*, *op. cit.*, p. 67.

59. *Ibid.*, Francesco da Spaccaforo.

60. *Ibid.*, Frère Lugdovicus da Alcamo.

61. « *Aethyopem iam libertate donatum* », comme le définissait Filippo Cagliola (*Almae siciliensis provinciae Ordinis Minorum conventualium. Manifestationes novissimae*, Turini, Venetiis, Typographia Petri, 1644, p. 127).

62. P. Tognoletto, *Paradiso serafico...*, *op. cit.*, t. 1, p. 216.

Bien inséré dans cette famille religieuse, même pendant la vie claustrale<sup>63</sup>, le saint noir montra toutes les vertus qu'un esclave bien endoctriné doit posséder : la *foi* – il croit à la vie éternelle ; la *charité* – il est au service de ses confrères ; l'*obéissance* – il accourt toujours avec joie chaque fois qu'on l'appelle ; l'*humilité* – il a une si basse considération de lui-même qu'il est content quand on l'appelle *messerì* et non frère ; la *chasteté* – il ne regarde jamais dans les yeux les femmes qui s'adressent à lui et il ne leur permet pas de lui baiser la main, mais seulement l'habit ; la *pauvreté* – il marche toujours pieds nus, il porte une tunique brute et la nuit, il se déplace sans lampe ; l'*abstinence* – il se nourrit presque toujours de pain et d'eau ; la *patience* – il supporte les insultes avec une âme ferme et un visage gai ; les gens l'appellent méchant esclave (*schiaivazzo*) et lorsqu'un jour, quelqu'un l'a appelé chien (*cane perro*)<sup>64</sup>, dans l'effort de maîtriser ses sentiments, des flots de sang ont coulé de son nez<sup>65</sup>. Et pour rester dans notre sujet, parmi ses miracles, on compte également la prédiction de l'attaque de « corsaires turcs<sup>66</sup> » et le sauvetage des passagers d'un brigantin poursuivi par un bateau corsaire<sup>67</sup>.

Les conditions de la vie en esclavage, les privations, les jeûnes, les souffrances dues à la dureté du travail trouvent leur traduction dans le langage hagiographique franciscain. L'amour de la pauvreté, la haine de l'oisiveté, la typologie des miracles (les mêmes que les apôtres, guérisseurs des infirmes et chasseurs des démons), l'imposition des mains sont des éléments de la sainteté de François destinés à élaborer le modèle de sainteté séraphique que l'on trouve chez Benoît le Maure et Antoine l'Éthiopien, lesquels ont supporté l'esclavage avec joie, en restant toujours gais, tendres et charitables.

---

63. Les ermites de Lanza, après avoir eu l'autorisation de fonder des ermitages en 1551, tendent vers 1560 à une forme de vie claustrale dans le petit couvent fondé pour eux par le vice-roi duc de Medinaceli. En 1562, les ermitages sont supprimés et les ermites sont autorisés à aller dans d'autres familles franciscaines. Benedetto choisit le couvent de Santa Maria di Gesù de Palermo. Voir Giovanni Odardi, « Eremiti di San Francesco, di Monte Pellegrino », *Dizionario degli Istituti di Perfezione*, Roma, Ed. Paoline, 1977, vol. 3, p. 1199-1202.

64. « Chien », même redoublé en *cane perro*, est l'insulte la plus commune pour les esclaves musulmans sur le territoire chrétien, mais aussi pour les esclaves chrétiens sur le territoire musulman et pour les juifs (*perro judio*) sur les deux territoires. Les Pères de l'Église utilisent cet épithète pour le fils juif de Caïn, réticent à croire aux vérités chrétiennes ; ce terme désigne par la suite tous les hommes qui « n'ont pas d'esprit » et qui pour cette raison sont séparés de la communauté humaine, car considérés comme des « animaux ». On désignait donc avec ce terme les personnes qui professaient une religion différente de la sienne.

65. P. Tognoletto, *Paradiso serafico...*, *op. cit.*, t. 1, p. 231.

66. *Op. cit.*, t. 1, p. 254.

67. *Op. cit.*, t. 1, p. 264.

## La famille de François d'Assise : une parenté spirituelle

Les frères et les sœurs de la pénitence, institués par la volonté de François et « pour le salut universel de nous tous », veulent donner une réponse à ceux, hommes et femmes, qui tout en gardant leur état séculier cherchent à rejoindre « la perfection de la charité, en suivant son exemple, en lisant l'Évangile et en annonçant la parole du Christ ». Il s'agit du mouvement laïc le plus important dans l'histoire de l'Église et dont la règle date de 1289<sup>68</sup>, époque où la recherche de la perfection chrétienne était l'apanage exclusif des clercs et des moines. François d'Assise propose aux laïcs, hommes et femmes de tout âge et de toute condition, mariés ou non, de pratiquer une vie de perfection au quotidien, au sein de la famille, dans le travail. La « pénitence » comme mode de conversion, changement dans l'esprit et dans le cœur, est vécue « dans le monde ». Lorsqu'on entre dans les ordres, on doit abandonner ses propres biens, ne pas porter des armes, ne pas prêter serment, se réconcilier avec la justice, payer ses dettes, s'aider mutuellement et œuvrer pour le réconfort des déshérités. On doit se réconcilier, vivre en paix et se libérer de toute logique de possession, de pouvoir et de vengeance typique du monde. À la différence des autres ordres religieux, les franciscains abandonnent tous leurs biens pour entreprendre leur vie religieuse. François impose à tous ceux qui veulent entrer dans la communauté de vendre leurs biens et d'en distribuer les bénéfices aux pauvres.

Dans une page des *Fioretti*, François explique à frère Leone ce que l'on doit entendre par *perfetta letizia* : les exemples de sainteté et d'édification, les guérisons miraculeuses, la résurrection des morts, l'esprit prophétique, la connaissance du cœur humain, la compréhension profonde des Saintes Écritures, la connaissance des astres, du monde végétal et animal, des eaux et des trésors cachés, et la prédication capable de convertir tous les infidèles ne font pas la joie parfaite. Ce sont des dons célestes, alors pourquoi les frères devraient-ils s'en réjouir comme s'ils leur appartenaient ? En revanche, lorsque le gardien du couvent où ils se rendent, morts de fatigue, de faim et de froid, ne veut pas leur ouvrir et répond à leur insistance par des coups de bâton, en les traitant de « fripons importuns » (*gaglioffi importuni*), les deux frères, supportant les violences, les injures et les souffrances, ayant dans leurs pensées les tourments du Christ, peuvent se glorifier de la joie parfaite.

François se déclare le dernier et le plus indigne des hommes, il enseigne la patience face aux adversités du monde et le détachement quant à ses propres besoins ; il vêt ses frères du « sac de la religion » (*sacco della religione*), le froc, symbole du mépris du monde ; il prêche la

---

68. Dans la Règle de Nicolas IV, contenue dans la bulle *Supra Montem* de 1289.

pauvreté : les frères sont des *santi poverelli*, riches du « trésor de la sainte pauvreté » (*tesoro della santa povertà*) qui enlève tout obstacle à l'élévation de l'âme au ciel, où elle peut parler aux anges et hériter du royaume des cieux. Les « pauvres en choses » (*poveri di cose*) deviennent les riches en vertus : voici un message qui console. Le choix de la pauvreté, d'une vie sans défense, rend les frères franciscains très reconnaissables à leur « scandaleuse fragilité existentielle<sup>69</sup> ». Ainsi, François décrit des conditions de souffrance et de marginalisation auxquelles les esclaves peuvent facilement s'identifier. Qui mieux qu'un esclave « pèlerin et étranger dans ce monde<sup>70</sup> » (Pierre, II, 11) peut apprécier ces mots.

Dès le VI<sup>e</sup> siècle, le recueil canonique connu sous le nom de décret de Gélase établit que les esclaves qui cherchent à se soustraire par la fuite au droit de propriété de leur maître sous prétexte d'entrer dans un ordre monastique doivent être refusés : en effet, cela porterait atteinte au droit de propriété. Une punition sévère est infligée aux esclaves et aux serfs en fuite, mais aussi aux clercs et aux moines qui les cachent, à moins qu'on ne puisse attester de leur affranchissement au moyen d'une charte rédigée par leur propriétaire. Cette prise de position du droit canon est reprise par le décret de Gratien datant du XII<sup>e</sup> siècle, et se poursuit jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle : elle affirme que l'acceptation patiente de l'assujettissement est la seule possibilité qu'a le *servus* pour faire partie du troupeau du Seigneur. Cependant, il ne pourra jamais accéder au sacerdoce. Le *servitium* de l'esclave et la dépendance du serf les assimilent aux « personnes viles et abjectes » (*viles et abiectæ personæ*), que seul l'affranchissement peut rapprocher de la condition des *cives*. Le baptême ne suffit pas : seule la décision du maître de l'esclave peut lui rendre la liberté et faire cesser son infamie.

En attribuant à la pauvreté volontaire une signification différente, la *minoritas* franciscaine opère une révolution dans le lexique de l'autorité et introduit un changement remarquable, « au moment où elle adopte la pratique et le vocabulaire de la condition subalterne, y compris servile, pour connoter le charisme évangélique, c'est-à-dire un état de perfection autour de laquelle les pouvoirs civils et économiques devraient se modeler<sup>71</sup> ». La supériorité, d'origine évangélique, de l'esprit sur la chair permet de revendiquer le déshonneur du *servitium* comme une forme de perfection ; le choix volontaire de la pauvreté fait des frères mineurs les

---

69. Giacomo Todeschini, *Ricchezza francescana : dalla povertà volontaria alla società di mercato*, Bologna, Il Mulino, 2004, p. 30.

70. *Première Épître de saint Pierre*, II, 11.

71. G. Todeschini, « Francescani, minori, infami : i percorsi contraddittori dell'emancipazione », *Quaderni storici*, n° 126, 2007, p. 731-742, en particulier p. 735.

médiateurs par excellence entre les exclus, les paysans, les pauvres et les parias d'un côté, et la ville et les seigneurs de l'autre côté : en effet, en tant que parfaits, les franciscains possèdent la « miraculeuse capacité [...] de parler les deux langages, celui de la ville et celui du désert<sup>72</sup> ». Ainsi, les frères renversent la signification de leur condition subalterne, en transformant des personnes de peu en gloires citadines. C'est ce qu'il advient avec nos deux frères noirs qui accèdent à la gloire des autels.

En général, pour entrer dans les ordres religieux, il faut naître libre et d'une mère libre ; de ce point de vue, même les affranchis sont dans une situation irrégulière, car ils sont « rudes » (non civilisés) et par conséquent « infâmes » ; le droit leur reconnaît une condition de minorité civique. En revanche, la famille franciscaine semble accepter les esclaves dans ses rangs. Aussi les instruit-elle pour qu'ils soient capables d'échapper à un monde cruel en se préservant du péché, et elle en fait les représentants de la supériorité du christianisme sur les autres religions. Elle les présente comme des modèles car ils acceptent l'esclavage et s'assujettissent à leur maître. Ils proclament par leur exemple l'amour entre les races, en démontrant ainsi une grande capacité d'intégration. En outre, faire partie d'un ordre où tous les membres sont des frères égaux, car ils ne possèdent aucun bien, et encore moins la propriété d'un autre homme, a valeur d'affranchissement. Souvenez-vous des maîtres d'Antoine, craignant de garder un esclave qui avait l'amitié de Dieu.

Le franciscanisme se présente donc comme un langage apte à s'opposer aux logiques d'exclusion grâce à la valorisation de l'identité de figures sociales qui autrement seraient considérées comme indignes de participer à la vie civique. Les « infâmes », dépourvus de bonne réputation et donc non fiables du point de vue juridique et religieux – « fidèle » signifie digne de foi comme chrétien ; *ergo* seuls les chrétiens sont dignes de foi –, sont des figures hétérogènes : criminels, hérétiques, malfaiteurs, infidèles, pauvres, tous entourés d'une mauvaise réputation ; puis, on ajoute tous ceux qui sont considérés comme physiquement « incomplets » : femmes, mineurs, fous, serfs, esclaves. De plus, en Europe, les esclaves viennent d'ailleurs ; ce sont des étrangers, adeptes d'autres religions : étrangers et infidèles sont deux termes apparentés. S'ils témoignent dans un procès, les uns et les autres ne sont pas dignes de foi<sup>73</sup>, et leur identité dégénérée les rend inaptes à représenter les *cives christiani*, ce qui les exclut du sacerdoce.

---

72. *Op. cit.*, p. 737.

73. « Il est nécessaire d'invalider le témoignage de ceux qui professent une fausse foi : en effet, nous ne devons pas croire ceux qui ont refusé de croire à la vérité », écrit Yves de Chartres, écrivain en droit canon à la fin du XI<sup>e</sup> siècle (cité par G. Todeschini, *Visibilmente*

François d'Assise se proclame frère de tout le monde, sa fraternité s'étend au monde animé et non, à chaque élément de la nature avec laquelle il vit en communion : il prêche aux oiseaux ; il soigne sans peur les lépreux rencontrés le long de son chemin, avec lesquels il partage l'assiette ; il fait un pacte avec le loup « voleur et tueur » et digne d'être tué, et le réconcilie avec les gens de Gubbio : apprivoisé par le saint, cet animal ira de maison en maison chercher des soins et de la nourriture ; de la même manière, il apprivoise deux larrons de Borgo San Sepolcro, des assassins cruels comme des bêtes sauvages, « présomptueux et effrontés » (*presuntuosi e isfacciati*), et les réconcilie avec la loi, en les persuadant de prendre l'habit. Les esclaves se caractérisent surtout par leur « bestialité » – « chien » est l'insulte la plus fréquente – et par leur sexualité immodérée, et cela n'est pas dû à leur appartenance raciale, mais plutôt à leur différence religieuse : pour saint Augustin, ce sont des « animaux », « qui ne possèdent pas l'Esprit » et qui, pour cette raison, sont séparés du *consortium*, de la société des humains. Ils perçoivent la réalité par leurs sens et non par la psyché ou par l'esprit, lesquels permettent à celui qui en est doté de se convertir au christianisme, qui s'avère ainsi être une puissante stratégie de civilisation. Les Pères de l'Église développent et précisent dans leurs écrits « le lien de signification existant entre l'incompréhension des vérités chrétiennes, une stupidité obstinée semblable à celle des animaux, à son tour marque d'une vie bestiale (*bestialis vita*), et la vie scandaleuse de celui qui ne peut pas accéder à des formes supérieures d'intelligence<sup>74</sup> ». Nous comprenons mieux ce qui a poussé les esclaves à se convertir et à participer à la vie religieuse, ou bien, dans le cas d'Antoine l'Éthiopien, à participer de façon active aux « conversations spirituelles » ou à la vie de l'ermitage avec la petite communauté des « parfaits » de Lanza, dans laquelle s'insère Benoît le Maure : aux yeux du monde, ces expériences rachètent leur nature « animale » et permettent de les assimiler sans aucun doute aux croyants doués d'esprit. L'entrée en religion change la réputation de la personne jugée comme « infâme », elle en efface littéralement l'infamie. La réputation, l'appartenance à une famille religieuse et, donc, une parentèle spirituelle deviennent le fondement de la citoyenneté chrétienne dont ils avaient été exclus en tant que mineurs. Dès lors, la minorité franciscaine renverse la minorité sociale en son contraire : les « infâmes » deviennent « fameux ».

Selon la lecture religieuse, ce dessein divin a été choisi pour confondre nobles, grands, savants de ce monde et pour consoler les déshérités : il

---

*crudeli* : *malviventi, persone sospette e gente qualunque dal Medioevo all'età moderna*, Bologna, Il Mulino, 2007, p. 33).

74. G. Todeschini, *Visibilmente crudeli...*, *op. cit.*, p. 26.

représente parfaitement l'apothéose du « premier artisan » (*primo artefice*) : plus la matière est vile et méprisable, et plus celui-ci la perfectionne, en montrant sa toute-puissance. Antoine da Noto et Benoît da San Fratello représentent deux exemples extraordinaires d'évangélisation parfaitement réussie. Tous deux sont des saints noirs, unis par le même destin de missionnaires au Nouveau Monde : ils y enseignent aux esclaves à « se rapprocher du Paradis par la voie des souffrances », sans subvertir l'ordre social, et font allusion, au contraire, à travers l'image de l'enfant Jésus tendrement tenu dans les bras – comme le fait Benoît –, à la nécessité selon laquelle, dans une situation démographique déséquilibrée entre Blancs et Noirs – ce qui est le cas dans les plantations et dans les mines des colonies –, maîtres et esclaves s'aiment, tout comme le frère noir aime cet enfant blanc qu'il fixe avec le regard aimant d'une nourrice africaine.

Dans le cas d'Antoine, la grandeur de Dieu se manifeste par la libération de la fausse religion de la secte de Mahomet ; dans le cas de Benoît, elle se révèle dans le contraste entre une humble naissance en esclavage et le caractère exceptionnel de ses vertus. « Parce que tant est grande la sagesse de Dieu que de tisons il fait des saints et de charbons noirs, comme il était noir, des braises d'amour et de précieux charbons de charité [...] et ainsi qu'un charbon allume les autres, il semble donc que la beauté de son âme resta et se répandit dans le charbon de son corps noirci<sup>75</sup> ». Ainsi, peut-il arriver que « bien que noir », Benoît soit « le Blanc de toutes les personnes spirituelles de ce temps », au point que, de son vivant on a fait de lui le père gardien du couvent de Santa Maria di Gesù, et qu'une fois mort, il est devenu le champion de la religiosité des esclaves africains dans tout l'empire espagnol<sup>76</sup>.

---

75. A. de Sandoval, *De instauranda...*, *op. cit.*, p. 186.

76. Henri Grégoire, *Manuel de pitié à l'usage des hommes de couleur et des noirs*, Paris, Beaudouin frères, 1818, p. 93-103, plus particulièrement p. 89-92 (Antonio da Caltagirone).